

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

du 21 OCTOBRE 1977  
DECRET N° 77/527 /MJT/DGT/DCGPCE/4/3/14

Portant intégration et nomination de Monsieur  
MAVOUNGOU-TATI YADE dans les cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I des SAF contribu-  
tions Directes, et enregistrement.

.....

(/ISAS :

D.F.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE  
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

C.F.

Vu l'Acte Fondamental du 5.4.77 ;  
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62/130/MF du 9.MAI 1962 fixant le régime de  
rémunérations dans les catégories B, C et E des fonctionnaires ;  
Vu le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchie  
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962  
portant statut général des fonctionnaires ;  
Vu le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la caté-  
gorie A par décret ;  
Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent  
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;  
Vu le décret n°67/50 du 24 Février 1967 règlementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-  
sements ;  
Vu le décret n°71/247 du 26.7.71/MJT/DGT/DELC modifiant le  
bleau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui  
concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor  
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15,  
16, 21 et 22 du décret 62-426 du 29.12.62 (J.O. 1971, 1er Août, page  
333).  
Vu le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n°62-196 du 5 Juillet 1962 fixant les  
échelonnement indiciaires des fonctionnaires ;  
Vu l'acte n°001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du  
Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre  
du Plan ;  
Vu le décret n°77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;  
Vu la lettre n°3275/MF du 29/77 du Ministère des Finances  
transmettant le dossier .

DECRETE:

.../...

ARTICLE 2.- En application des dispositions du décret n°71/247/MT. DGT.DELC du 26.7.71 susvisé Monsieur MAVOUNGOU TATI YADE né vers 1949 à Tchibanda (Londjili) titulaire de la licence en droit et ayant suivi un stage de formation à l'Ecole Nationale des Impôts de Clermond-Ferrand (France) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (contributions Directes et enregistrement) et nommé au grade d'Inspecteur des Impôts stagiaire, indice 710

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera ./-

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

BRAZZAVILLE, le 21 OCTOBRE 1977

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice

Le Ministre des Finances

Alphonse MOUÏSSOU-FOUATI.-

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 2
- DGT.DCGPCE. 3
- DGT.BST. 2
- D.F. 3
- C.F. 1
- MF. 1
- Contributions Indirectes 2
- DGI. 2
- INTERESSE. 1
- DOSSIER. 3
- SGCM/BC. 2